

/DA
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-545 du 29 DECEMBRE 1986

portant approbation du Budget
Prévisionnel de l'exercice 1986 de
la Société de Distribution des
Fournitures et Matériels Adminis-
tratifs et Scolaires (SODIMAS).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
LE CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT
DU CONSEIL EXECUTIF NATIONAL

- VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU La Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixtes et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion,
- VU Le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU Le décret n° 83-151 du 26 Avril 1983 portant création et approbation des Statuts de la Société de Distribution de Fournitures et Matériels Administratifs et Scolaires (SODIMAS),
- VU Les résolutions de la deuxième session du Conseil d'Administration de la Société de Distribution des Fournitures et Matériels Administratifs et Scolaires (SODIMAS) tenue le 31 Janvier 1986,
- LE Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 3 Décembre 1986,

D E C R E T E :

Article 1er.- Est approuvé le Budget Prévisionnel de l'exercice 1986 de la Société de Distribution des Fournitures et Matériels Administratifs et Scolaires (SODIMAS) tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2.- Le Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme et le Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature.

Fait à Cotonou, le 29 Décembre 1986

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Le Ministre du Commerce, de
l'Artisanat et du Tourisme

Le Ministre de la Justice, Chargé de
l'Inspection des Entreprises Publiques
et Semi-Publiques,



Soulé DANKORO



Didier DASSI

Ampliatiions : PR 6 SA/CC/PRPB 4 SGCEN 4 MCAT-MJIEPSP 8 SODIMAS 4 CP/ANT
2 IGE 3 SPD-DCCT-GCONB 3 INSAE-BPE 4 DB-DTCP-DI 6 JORPB 1.-